

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 janvier 2026

---

**AMÉLIORER LA PROTECTION DES COMMERÇANTS GRÂCE À L'USAGE D'OUTILS  
NUMÉRIQUES - (N° 2400)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 7

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Chatelain, Mme Regol, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Rédiger ainsi cet article :

« L'article L. 251-2 du code de la sécurité intérieure est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les images collectées au moyen de systèmes autorisés sur le fondement des treizième et quatorzième alinéas du présent article ne peuvent faire l'objet d'aucun traitement algorithmique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à inscrire explicitement dans la loi l'état actuel du droit que la présente proposition de loi, portée notamment sous l'influence du lobbying de la société Veesion, cherche à modifier afin d'en tirer un avantage économique.

La technologie portée par cette société a fait l'objet d'une mise en garde de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, laquelle a estimé qu'elle ne remplissait pas les conditions prévues par le règlement général sur la protection des données et que l'avantage qu'elle pourrait procurer ne justifiait pas les risques associés en matière de libertés et de fausses alertes.

En cohérence avec l'état du droit et afin de prévenir toute dérive vers une surveillance algorithmique généralisée au service d'intérêts économiques privés, le présent amendement interdit en conséquence explicitement aux établissements privés le recours à la vidéosurveillance algorithmique.